

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Thionville

Nombre de conseillers élus :
19

Conseillers en fonction :
15

Conseillers présents :
14

COMMUNE DE BASSE-HAM

Extrait du procès verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 15 décembre 2006
Sous la présidence de M. Jean-Marie MIZZON, Maire

Membres présents : M. Claude ALTENHOVEN – M. Marcel BERTRAND – Mme Claudine CONRARD – M. Jean-Claude FISCHER – Mme Patricia GEORGES – M. Fernando GHAMO – M. André HEILMANN – M. Jackie LAGRANGE – M. René SCHNAIDT – Mme Marie-Rose SCHNEIDER – M. Jean-Pierre SERANDOUR – Mme Agnès VACCA – Mme Lydie WRZESINSKI

Membre absent excusé : Mme Laurence GARROS

Procuration :

Mme Laurence GARROS à Mme Claudine CONRARD

Délib. : 2006/1008 5728707LT001

Objet : Participation pour voies et réseaux

Le Conseil Municipal,

-VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2

-VU la délibération n° 2006/611 du 26 juin 2006 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de BASSE-HAM,

-CONSIDERANT que l'implantation de futures constructions dans le secteur compris entre l'entrée de Haute Ham et le croisement rue du Canal/Messweg implique la réalisation d'aménagements sur la voie dénommée « rue du Canal »,

-CONSIDERANT qu'une adaptation de la limite des 80 mètres est motivée, dans le secteur concerné par les circonstances locales suivantes :

*inconstructibilité liée au classement en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Inondation,

*présence d'un ancien site exploité en gravière.

Le Maire entendu
Après en avoir délibéré
Décide :

1°) d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 330.000 € TTC. Il correspond aux dépenses suivantes :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU D'AMENAGEMENT DE VOIE	COUTS DES TRAVAUX
Acquisition foncière.....€
Travaux de voirie.....	190 000 €
Ecoulement des eaux pluviales.....€

TRAVAUX D'ETABLISSEMENT OU D'ADAPTATION DES RESEAUX	COUTS DES TRAVAUX
Eléments souterrains de communication, Eau potable, Electricité, Gaz, Eclairage public..... Assainissement.....	110.000 € €
DEPENSES D'ETUDES.....	30.000 €
<i>COUT TOTAL</i>	330.000 €
DEDUCTIONS DES SUBVENTIONS A RECEVOIR	- 0 €
<i>COUT TOTAL NET</i>	330.000 €

2°) fixe à 330.000 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

3°) les propriétés foncières concernées sont situées suivant le plan joint, entre 60 et 100 mètres de part et d'autre de la voie.

4°) fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 19,54 €. TTC

5°) décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain seront actualisés en fonction de l'évolution de l'indice INSEE correspondant aux travaux de voirie. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

Unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
BASSE—HAM, le 18 décembre 2006
Le Maire



57287071T001